

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 31 août 2023* à *19 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Josée Bussièrès ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

**EST ABSENTE** : madame la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :**

**01. OUVERTURE DE SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-08-314**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Dépôt du rapport financier 2022 ;
04. Approbation du rapport financier 2022 ;
05. Adoption du projet de règlement n° 245-2023 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;
06. Date de l'assemblée de consultation publique – Règlement n° 245-2023 modifiant le règlement de zonage n° 160-2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;  
Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

**03. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 pour la Municipalité de Pierreville sont déposés à la table du conseil par Monsieur Maxime Breault, tels que préparés par la firme RDL Drummondville, SENCRL.

Le rapport financier démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice de *1 371 935 \$*.

L'excédent de fonctionnement non affecté cumulé au 31 décembre 2022 de la municipalité est de *2 873 695 \$*, tandis que l'excédent de fonctionnement affecté de la municipalité est de *2 019 429 \$*.

**04. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2022 ont été déposé à la présente séance du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-08-315**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les états financiers 2022.

**05. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 245-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017  
AFIN DE PERMETTRE LE MULTI LOGEMENT DANS LES  
ZONES H-01 ET H-11**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les usages de la zone H-01 et H-11 ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage no 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2023 ;

**2023-08-316**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 245-2023 modifiant le règlement de zonage no 160-2017 afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;

**ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Modifier la grille des usages de la zone H-01 de l'annexe 3 du règlement de zonage 2016-07 afin de permettre :

*Habitation II (H2) c) Trifamiliale isolée* : habitation ne comprenant que logements, dégagée de toute autre habitation

**ARTICLE 3.**

Modifier la grille des usages de la zone H-11 de l'annexe 3 du règlement de zonage 2016-07 afin de permettre :

*Habitation III (H3) a) Multifamiliale isolée* : habitation de 4 logements et plus, dégagée de toute autre habitation (maximum 12 logements)

**ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale, Greffière-trésorière

**06. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
– RÈGLEMENT NO 245-2023 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2017 AFIN DE  
PERMETTRE LE MULTI LOGEMENT DANS LES ZONES  
H-01 ET H-11**

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement no. 245-2023, modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017, afin de permettre le multi logement dans les zones H-01 et H-11 ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

**2023-08-317**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 14 septembre 2023 à 19h00 au 26, rue Ally, à Pierreville.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-08-318**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19 h 46.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale, Greffière-trésorière